



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

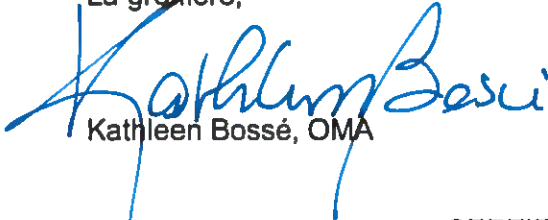
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 les règlements suivants :

- Règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec;
- Règlement 2020-1437 modifiant le règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle;
- Règlement 2020-1438 modifiant le règlement 2019-1415 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs de la Ville;

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 2^e jour de juin 2020.

La greffière,



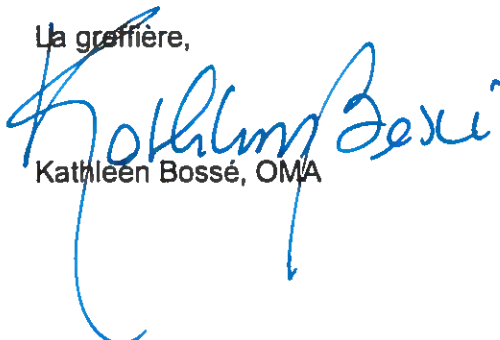
Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 2^e jour du mois de juin 2020 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 2^e jour du mois de juin 2020.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA